



RCS : TARASCON

Code greffe : 1305

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TARASCON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1983 B 40079

Numéro SIREN : 328 579 214

Nom ou dénomination : SOCIETE D ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER

Ce dépôt a été enregistré le 30/07/2016 sous le numéro de dépôt 2223

**30 JUL. 2016**

**PROCES - VERBAL**  
**du CONSEIL d'ADMINISTRATION de la SEMIS**  
**du 3 mai 2016**

Le Conseil d'Administration a été régulièrement convoqué le 13 avril 2016.

L'an deux mille seize, le 3 mai à dix heures trente, le Conseil d'Administration de la SEMIS s'est réuni au Relais Culturel des Saintes Maries de la Mer, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration,
- 2) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 juin 2015,
- 3) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2015,
- 4) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2015,
- 5) Budget 2016,
- 6) Jetons de présence,
- 7) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO,

Les administrateurs suivants étaient présents ou représentés :

*Pour la Commune :*

MM. Roland CHASSAIN, Roger DE MURCIA, Jean-Pierre ALENGRIN, Patrick PAC, Stéphan BEDOT, Mmes Martine GONNET, Colette CARRIE.

*Pour la Caisse d'Epargne :*

M. Jean-Luc ROUSTAN ayant donné pouvoir à M. CHASSAIN

*Pour la Lyonnaise de Banque :*

M. Arnaud LEHONGRE

*Pour l'Office de Tourisme :*

M. Olivier NOËL

Assistaient également à la séance, outre Mme Claire DUFOUR PELLETIER, Commissaire aux Comptes,

M. Frédéric MASSOUBRE, Directeur de la SEMIS,

Mme Valérie MALLORCA, Responsable administratif et financier de la SEMIS,  
M. Thierry BERNARD, Expert-Comptable, secrétaire de séance.  
Mme Pascale SARTORI, Déléguée du Personnel,  
Mme Auriane DALICHON, Déléguée du Personnel.

Absents et excusés :

M. AUPY pour la Succession AUPY, ayant donné pouvoir à Monsieur Roland CHASSAIN

*Pour la Caisse des Dépôts et Consignations :*  
M Didier SOREL

M. CHASSAIN ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux administrateurs, nouveaux et anciens. Le Président Directeur Général passe ensuite la parole à M. MASSOUBRE pour l'ordre du jour.

**1) Prise d'acte de la désignation du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration**

Nous prenons acte ce jour de la nomination du nouveau représentant de la Caisse des Dépôts et Consignations au sein du Conseil d'Administration de la SEMIS.

La Caisse des Dépôts, en date du 14 mars 2016, a désigné :

- M. Didier SOREL

en remplacement de :

- Mme Béhar BENAÏSSA

**2) Approbation du PV du Conseil d'Administration du 18 Juin 2015**

Ce procès verbal n'ayant fait l'objet d'aucune remarque ni modification de la part des administrateurs, il est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**3) Approbation du projet de rapport de gestion de l'exercice 2015**

Le Président laisse la parole au Directeur de la SEMIS et à l'Expert-Comptable qui ~~présentent conjointement le rapport de gestion de l'exercice 2015~~

**4) Approbation du projet d'arrêté des comptes et du bilan 2015**

Egalement, le Président laisse au Directeur de la SEMIS et au responsable Administratif et Financier le soin de présenter le rapport d'activité et le projet d'arrêté de comptes.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

#### 5) Budget 2016

Enfin, le Président laisse au Directeur de la SEMIS et au responsable Administratif et Financier le soin de présenter le budget 2016.

Mise au vote, ce projet est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

#### 6) Jetons de présence

Il est proposé au conseil d'administration de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2015.

Mise au vote, cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

#### 7) Fixation de la date et de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, Approbation du projet de résolutions à soumettre à l'AGO

Le Conseil d'Administration fixe la date de l'Assemblée Générale Ordinaire au 5 Juillet 2016 à 9h00 au relais culturel. Requête sera déposée auprès du Président du Tribunal de Commerce en vue du report de la date de l'Assemblée après le 30 juin 2016.

Le Conseil d'Administration propose de distribuer des dividendes à hauteur de 0.80 € par action, ce qui représente un montant total de 25 120.00 €.

L'Ordre du Jour de l'assemblée sera donc le suivant :

1°- Lecture du Rapport d'Activité et du rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration sur l'activité de la société au cours de l'exercice 2015, lecture du Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2015, Approbation des comptes ; Quitus au Conseil d'Administration.

2°- Affectation du Résultat

3°- Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce et approbation de ces conventions,

4° - Fixation du montant des jetons de présence,

5° - Renouvellement de mandats d'administrateurs

6° - Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales

Projet de résolutions :

## PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du Bilan, du Compte de Résultat et annexes au 31 Décembre 2015 et entendu lecture du Rapport de Gestion du Conseil d'Administration et du Rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes tels qu'ils lui ont été présentés par le Conseil d'Administration et donne quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au cours l'exercice clos le 31 décembre 2015.

## DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de 427 458.15 € de la manière suivante :

|                           |              |
|---------------------------|--------------|
| -Résultat de l'exercice : | 427 458.15 € |
| Affecté à :               |              |
| -Dividendes               | 25 120.00 €  |
| -Réserves facultatives    | 402 338.15 € |

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de la date de l'Assemblée Générale.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de :  
4 064 080 euros.

Conformément au 2° de l'article 158,3 du Code général des impôts, ce dividende est éligible à l'abattement de 40% compensant pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, la suppression de l'avoir fiscal.

| DIVIDENDES | Donnant droit à<br>abattement | Ne donnant pas droit à<br>abattement |
|------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 2015       | 0 €                           | 25 120 €                             |

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, Nous vous rappelons que les distributions de dividendes effectuées au titre des trois derniers exercices sont les suivantes :

| DIVIDENDES | Donnant droit à<br>abattement | Ne donnant pas droit à<br>abattement |
|------------|-------------------------------|--------------------------------------|
| 2014       | 0 €                           | 25 120 €                             |
| 2013       | 0 €                           | 20 410 €                             |
| 2012       | 0 €                           | 20 410 €                             |

#### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du Rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux conventions visées à l'Article L 225-38 du Code de Commerce approuve ces conventions ainsi que les conditions d'exécution des conventions antérieurement autorisées.

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de maintenir le montant des jetons de présence à 11 122.00 euros pour l'exercice 2015.

#### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la Caisse des Dépôts et Consignations, venu à échéance, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de la Caisse d'Epargne, venu à échéance, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat d'Administrateur de l'Office du Tourisme (O.T.S.I), venu à échéance, pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolutions est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001 codifiées à l'article L 225-129-6 du code de commerce, alinéa 2 , il est fait obligation de convoquer, tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire en vue d'approuver une augmentation de capital réservée, conformément aux dispositions de l'article L

3332.18 à L 3332.24 du Code du Travail, aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise. La précédente a eu lieu le 24 juin 2013.

Le conseil d'administration décide de convoquer cette assemblée pour le 5 juillet 2016 à 10h30.

Le texte des résolutions proposé est le suivant :

#### PREMIERE RESOLUTION

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-152 du 19 février 2001, codifiées à l'article L 225-129-6 du code de commerce, alinéa 2 une augmentation de capital est à réaliser, réservée conformément aux dispositions des articles L 3332.18 à L 3332.24 du Code du Travail, aux salariés adhérents du plan d'épargne d'entreprise.

#### SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tout pouvoir au porteur d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités prescrites par la Loi.

Le projet de résolution est adopté à l'unanimité des administrateurs présents ou représentés

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président Directeur Général remercie les administrateurs et les invités de leur présence, ainsi que le personnel de la SEMIS pour le travail effectué et lève la séance à 12H00

Le Président Directeur Général,

M. Roland CHASSAIN

Un Administrateur,

M. Roger DE MURCIA



11683\*01

Exemplaire destiné

**AU GREFFE**

GREFFE DE TARASCON

**DECLARATION DE MODIFICATION****M3A C**

PERSONNE MORALE

MODIF. DIRIGEANTS DE SARL OU SOCIETE DE CAPITALAUX

14/03/2016 35M

Déclaration n°:

**C 13 01 602078 2**Reçue le **28/07/2016**Transmise le **28/07/2016**

GUID

**RAPPEL D'IDENTIFICATION AVANT MODIFICATION**N° unique d'identification : **328.579.214**Immatriculation au RCS du greffe de : **TARASCON****DECLARATION RELATIVE A LA MODIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

Dénomination :

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER**N° unique d'identification : **328.579.214**Sigle : **SEMIS**

Forme juridique :

**SA D'ECONOMIE MIXTE A CONSEIL**

Adresse du siège :

**AV THEODORE AUBANEL****BP 74****13460 SAINTES MARIES DE LA MER****DECLARATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS**Qualité : **ADMINISTRATEUR**Date de modification : **14/03/2016**Situation : **MODIFICATION DE LA SITUATION PERSONNELLE**Dénomination : **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PARIS**

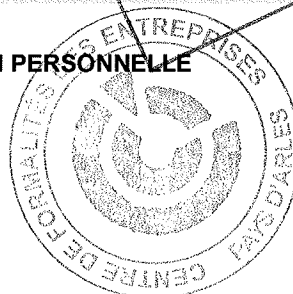
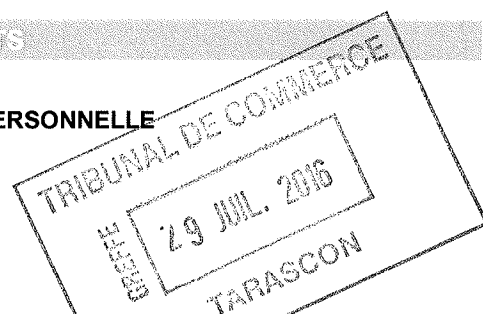
Siège :

**19 PL JULES GUESDE****CS 42119****13221 MARSEILLE Cédex 01**Qualité : **ADMINISTRATEUR**Date de modification : **14/03/2016**Situation : **MODIFICATION DE LA SITUATION PERSONNELLE**Dénomination : **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PARIS**

Siège :

**19 PL JULES GUESDE****CS 42119****13221 MARSEILLE Cédex 01****REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE DIRIGEANTE**Situation : **PARTANT**Nom de naissance : **MME BENAÏSSA**Prénoms : **BIHAR**Né(e) le : **19/10/1976**Qualité : **ADMINISTRATEUR**Date de modification : **14/03/2016**Situation : **MODIFICATION DE LA SITUATION PERSONNELLE**Dénomination : **CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PARIS**

Siège :

**19 PL JULES GUESDE****CS 42119****13221 MARSEILLE Cédex 01****REPRESENTANT DE LA PERSONNE MORALE DIRIGEANTE**Situation : **NOUVEAU**Nom de naissance : **M. SOREL**Prénoms : **DIDIER, JEAN**

Nationalité : **FRANCAISE**

Né(e) le : **24/05/1966**

Dépt : **69**

Commune : **LYON**

Domicile :

**19 PL JULES GUESDE**

**CS 42119**

**13221 MARSEILLE Cédex 01**

### RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse de correspondance :

**SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES SAINTES MARIES DE LA MER**

**AV THEODORE AUBANEL**

**BP 74**

**13460 SAINTES MARIES DE LA MER**

Tél : **04 90 97 88 77**

Fax : **04 90 97 97 82**

Email : **semis@saintesmaries.com**

Le(s) soussigné(s) (nom, nom d'usage, prénoms) :

**MR CHASSAIN**

Le présent document constitue une demande d'inscription au RCS, le cas échéant au RM, et vaut déclaration aux services fiscaux, aux organismes de sécurité sociale, à l'INSEE et, s'il y a lieu, à l'inspection du travail.

Quiconque donne, de mauvaise foi, des indications inexactes ou incomplètes s'expose à des sanctions pénales pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement. La loi n° 2004-801 du 6 août 2004 concernant les personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, modifiant la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce formulaire pour les personnes physiques. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant auprès des organismes destinataires de ce formulaire.

Fait à : **LES STES MARIES DE LA MER**

le : **17/07/2016**

Signature :

N° de liaison : **C 13 01 602078 2**

Nombre de feuillets : **2**